

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	13
Ont voté pour :.....	13
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

DECISION N° BC/21-009
Habitat & aménagement
Attribution d'une subvention à Eure Habitat - Démolition des
Tours du levant

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 8 janvier 2021, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, au 12 rue de la Mare à Jouy, à Douains (27) et par visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 14 janvier 2021 à 17h00.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Thomas DURAND, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Lydie CASELLI, Annick DELOUZE

Absents :**Absents excusés :**

Antoine ROUSSELET

Pouvoirs :

Juliette ROUILLOUX-SICRE a donné pouvoir à François OUZILLEAU

Secrétaire de séance : Christian LE PROVOST

Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/17-328 du 11 décembre 2017, portant mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du logement social ;

Vu la délibération n°BC/18-175 du 13 décembre 2018, modifiant le dispositif d'aides aux logements sociaux ;

Vu la délibération n°CC/20-153 du 19 novembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau communautaire ;

Vu le dossier de demande de subvention de Mon Logement 27, anciennement Eure Habitat, transmis le 1er octobre 2019, et complété le 29 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions en date du 26 novembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour toute décision relative à l'attribution et à l'individualisation de subventions, dont le montant est supérieur à 5 000 € et inférieur ou égal à 50 000 € ;

Considérant que cette opération de démolition revêt un réel intérêt pour la commune des Andelys, pôle de centralité rurale, et participe au renouvellement urbain d'un quartier d'habitat social ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de 40 000 € pour la démolition des tours 4 Humboldt, 5 Mercator, 8 Magellan, 9 Dias, quartier du Levant sur la commune des Andelys, à la demande de Mon Logement 27, anciennement Eure Habitat. Cette opération permettra de lutter contre la vacance et l'obsolescence du parc de logements de ce quartier, et s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement du centre urbain des Andelys.

Le versement de cette subvention sera conditionné à la réalisation effective des travaux.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,